

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

Adopté

N° AC208

AMENDEMENT

présenté par
Mme Mette, rapporteure et M. Belhaddad, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« toute personne »

les mots :

« toute catégorie de personnes »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 17 de l'article 10 confie à l'Arcom la charge d'adopter des modèles d'accord que sont invités à conclure les ayant-droits et « toute personne » susceptible de contribuer à remédier au piratage.

L'amendement propose de remplacer la mention « toute personne » par la mention « toute catégorie de personne » afin d'inviter l'Arcom à personnaliser les accords par catégorie d'interlocuteur.